

LUNDI 09 AVRIL 2018

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Johanne Gagnon, Pro-maire ainsi que les conseillers suivants : Éric Bergeron, Cynthia St-Pierre, Jean-Philippe Bouffard, Ghislain Vachon et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire Harold Poisson est absent.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7604-0418**

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 12 mars 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7605-0418**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Jean-Philippe Bouffard, appuyée par Marc Lavigne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mars 2018 tels que déposés au montant total de 121,433.92 \$. **7606-0418**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7607-0418**

ADOPTÉE

Nomination du maire-suppléant de mai à octobre 2018.

7608-0418

Il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Marc Lavigne et résolu que le conseiller Jean-Philippe Bouffard soit nommé maire-suppléant pour une période de six mois, soit de mai à octobre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

Modification du règlement de permis et certificats no 121-0910 – avis de motion et présentation du projet de règlement. **7609-0418**

Avis de motion est donné par monsieur Éric Bergeron que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, sera présenté un règlement modifiant le règlement de permis et certificat no 121-0910.

Séance tenante, la secrétaire-trésorière présente un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire. Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

PROJET DE RÈGLEMENT : 165-0518

Modifiant le règlement intitulé : « Règlement de permis et certificats ».

ATTENDU QUE le règlement sur les Permis et certificats de la Municipalité Saint-Rosaire est entré en vigueur le 12 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les permis et les certificats sur son territoire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Nom du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats ». Il porte le numéro 165-0518.

Article 3 Objet du règlement

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificat portant le numéro 121-0910. Il a pour objet de modifier la tarification des permis. Toutes les autres dispositions du règlement relatif aux permis et certificats, et de ses amendements, continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

Article 4 Modification de l'article 4.4

L'article 4.4 est modifié comme suit :

Le coût d'un permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle ou un bâtiment principal est fixé à 100 \$.

Article 5 Modification de l'article 5.2.7 et de l'article 5.2.8

Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 5.2.7

Le coût du permis pour la construction, réparation ou modification d'une installation septique est fixé à 50 \$.

Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 5.2.8

Le coût du permis pour l'installation d'un ouvrage de captage des eaux souterraines est fixé à 50 \$.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Avis de motion est donné par monsieur Ghislain Vachon que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, sera présenté un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures no 122-0910.

Séance tenante, la secrétaire-trésorière présente un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire. Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

PROJET DE RÈGLEMENT : 166-0518

Modifiant le règlement intitulé : « **Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme** ».

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité Saint-Rosaire est entré en vigueur le 12 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les dérogations mineures sur son territoire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Nom du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Il porte le numéro 166-0518.

Article 3 Objet du règlement

Le présent règlement modifie le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme portant le numéro 122-0910. Il a pour objet de modifier la tarification de la demande de dérogation mineure. Toutes les autres dispositions du règlement relatif aux permis et certificats, et de ses amendements, continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

Article 4 Modification de l'article 3.1

L'article 3.1, à l'objet g) est modifié comme suit :

- g) Au moment du dépôt de la demande de dérogation mineure, acquitter les frais de 200\$ pour l'étude de ladite demande plus les frais de l'avis public. Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit sa décision;

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Résolution d'intérêts – contrat de déneigement auprès du MTO.

7611-0418

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien hivernal sur la route 261 de la Ville de Daveluyville et Saint-Valère est sous la responsabilité du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016-2017, la Municipalité de Saint-Rosaire détient le contrat de déneigement du 6^e rang de Saint-Rosaire, jusqu'à l'intersection de la route 261 à Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire manifeste un intérêt afin de pourvoir à la gestion de l'entretien hivernal pour le (déneigement et le déglçage) sur une section de la route 261 à partir du 6^e rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère, d'une longueur d'environ 7 kilomètres;

CONSIDÉRANT QU' une distance d'environ 5 kilomètres fait partie de la Municipalité de St-Valère et 2 kilomètres fait partie de la Ville de Daveluyville, dont la Municipalité de Saint-Rosaire demandera l'obtention de compétence pour effectuer l'entretien hivernal sur cette portion de route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à devenir opérationnelle pour l'entretien de la route 261 à compter de l'hiver 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'une demande soit adressée au responsable du Ministère des Transports et la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la prise en charge de l'entretien des chemins en hiver en 2019-2020, sur la route 261 à partir de la jonction du 6^e rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère sur une distance d'environ 7 kilomètres et que le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer, avec le Ministère des Transports, l'entente pour l'entretien de la portion de la route 261.

ADOPTÉE

Résolution d'entente avec les municipalités de Daveluyville et Saint-Valère.

7612-0418

CONSIDÉRANT que la Municipalité a informé les dirigeants du Ministère des Transports de son intérêt à effectuer l'entretien hivernal pour la saison 2019-2020, sur la route 261 à partir du 6^e rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère;

CONSIDÉRANT que lorsque l'entretien hivernal sur la route 261 est effectué par le contracteur actuel, celui-ci entretient une longueur d'environ 7 kilomètres dont une portion de 5.2 kilomètres fait partie de la Municipalité de St-Valère et 1.6 kilomètre fait partie de la Municipalité de Daveluyville;

CONSIDÉRANT que pour entretenir cette portion d'environ sept (7) kilomètres nous avons besoin de l'approbation de chacune des municipalités;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement qu'une demande soit adressée à la Municipalité de St-Valère et la Municipalité de Daveluyville pour que chacune d'elle nous donne compétence pour effectuer l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) à compter de la saison hivernale 2019-2020, sur une distance d'environ 5.2 kilomètres sur la route 261 à St-Valère et d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville, conditionnellement à ce que le Ministère des Transports signe un contrat avec la Municipalité de Saint-Rosaire pour cette portion de route.

ADOPTÉE

Autoriser M. Fernand Raymond à rencontrer les municipalités voisines.

7613-0418

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire autorise monsieur Fernand Raymond consultant à rencontrer les municipalités voisines concernant l'entretien de portions de routes juxtaposées à nos chemins.

ADOPTÉE

Inscription à la Conférence-Neige de l'association des travaux publics.

7614-0418

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser Steve Desharnais responsable du déneigement, Éric Bergeron et Ghislain Vachon conseillers responsables des chemins ainsi que Fernand Raymond, consultant à assister à la Conférence-neige de l'association des travaux publics d'Amérique, qui aura lieu mardi le 15 mai 2018 à Victoriaville et que les frais soient défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Contrat – Travaux de balayage des rues.

7615-0418

Il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Éric Bergeron et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions pour les travaux de balayage des rues et qu'elle soit autorisée à choisir le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE.

Fourniture et installation de clôtures sur le terrain de l'aqueduc.

7616-0418

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Marc Lavigne et résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à demander des soumissions pour la fourniture et installation de clôtures sur le terrain de l'aqueduc et qu'elle soit autorisée à choisir le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

Demande de fonds pour le développement résidentiel.

7617-0418

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Éric Bergeron et résolu d'autoriser de verser un montant de 1308.86\$ au Développement Économique St-Rosaire Inc. afin de permettre la remise d'une subvention résidentielle au volet 2, pour le 154, route de la Grande-Ligne.

ADOPTÉE

Nomination d'un délégué – Assemblée générale annuelle de Rouli-bus.

7618-0418

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu que tout membre du Conseil désireux d'assister à l'assemblée générale annuelle de Rouli-Bus le 19 avril 2018, à Victoriaville soit autorisé afin de

représenter la municipalité et que les frais soient défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 15 au 21 avril 2018.

7619-0418

ATTENDU QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

ATTENDU QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Rosaire serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

ATTENDU QU'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu que le Conseil municipal de Saint-Rosaire proclame par la présente que la semaine du 15 au 21 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2018.

ADOPTÉE

Prix jeunesse de la MRC 2018.

7620-0418

CONSIDÉRANT que le Prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska vise à reconnaître et à appuyer les réalisations et les contributions exceptionnelles des jeunes arthabaskiens âgés de 18 ans ou moins;

CONSIDÉRANT que par ce Prix jeunesse la MRC d'Arthabaska désire souligner et encourager les jeunes qui s'emploient à développer leurs communautés;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de reconnaissance leur sera remis lors du Conseil de la MRC en juin 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que l'on propose la candidature de mademoiselle Aurélie Bergeron, dans le cadre du Prix jeunesse 2018 de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Demande au MTQ – Abattage d'arbres sur le 6^e rang.

7621-0418

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des plaintes concernant des grosses branches d'arbres menaçant de tomber sur la route du 6^e rang;

CONSIDÉRANT que ces branches peuvent constituer un danger pour les personnes et les véhicules;

CONSIDÉRANT que ces gros arbres sont situés sur le 6^e rang aux limites de Saint-Rosaire, soit entre le 13, 6^e rang de Saint-Rosaire et le 16, 6^e rang de Daveluyville;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de procéder à l'élagage de ces branches pour la sécurité des utilisateurs de la route;

Pour ces motifs, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rosaire demande

au Ministère des Transports et la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de bien vouloir faire effectuer les travaux d'élagage des gros arbres considérés dangereux sur le 6^e rang aux limites de Saint-Rosaire et de Daveluyville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée par Éric Bergeron, appuyé par Cynthia St-Pierre à 20h47. **7622-0418**

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**